



Audit - Expertise comptable - Gestion - Formation

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS

de l'exercice clos le
31 décembre 2016

De

URI CFDT BOURGOGNE
7 rue de Colmar
21000 DIJON

Société d'expertise comptable et de commissariat aux comptes

8A, rue des petits prés 67300 Schiltigheim • Tél. : +33(0)3 90 20 05 80 • Fax : +33(0)3 90 20 05 89 • auditoria@orange.fr • N° formation 426 703 862 67
SARL au capital de 1000 € Siret : 495 241 853 000 11 TVA intracommunautaire : FR 454 952 418 53 APE : 6920Z RCS Strasbourg TI B 495 241 853

www.gestion-strategies.fr

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Bureau Régional et qui a pris effet à partir des comptes clos le 31 décembre 2011, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2016, sur :

- le contrôle des comptes annuels du « **URI CFDT BOURGOGNE** », tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi,

Les comptes annuels ont été arrêtés par le secrétariat régional. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'union à la fin de cet exercice.

II. JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- Nous nous sommes assurés de l'exhaustivité des cotisations versées par le SCPVC et du bon rattachement à l'exercice de l'ensemble des produits et subventions de votre union.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnelles applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du trésorier et dans les documents adressés aux adhérents sur la situation financière et les comptes annuels.

Fait à Schiltigheim, le 13 avril 2017

Pour la société AUDITORIA
Christophe THIEBAUT
Commissaire aux Comptes.



BilanACTIF

Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2016 (12 mois)			Exercice précédent 31/12/2015 (12 mois)	Variation
	Brut	Amort.prov.	Net	Net	
Concessions, brevets, droits similaires	267	267			
Terrains	17 861		17 861	17 861	
Constructions	277 349	138 764	138 585	124 732	13 853
Autres immobilisations corporelles	34 877	24 949	9 928	8 215	1 713
Autres immobilisations financières	226 047		226 047	272 840	- 46 793
TOTAL (I)	556 401	163 979	392 421	423 648	- 31 227
Créances usagers et comptes rattachés	428 315		428 315	314 658	113 657
Autres	25 749		25 749	18 079	7 670
Disponibilités	459 019		459 019	626 750	- 167 731
Charges constatées d'avance	4 141		4 141	1 175	2 966
TOTAL (II)	917 223		917 223	960 662	- 43 439
TOTAL ACTIF	1 473 624	163 979	1 309 645	1 384 310	- 74 665



Bilan (suite) PASSIF

Présenté en Euros

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2016 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2015 (12 mois)	Variation
Report à nouveau	988 895	959 648	29 247
Résultat de l'exercice	50 281	29 246	21 035
TOTAL (I)	1 039 176	988 895	50 281
Provisions pour risques et charges	13 607	11 033	2 574
TOTAL (II)	13 607	11 033	2 574
Emprunts et dettes assimilées	100	220	- 120
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		4 538	- 4 538
Fournisseurs et comptes rattachés	160 350	171 634	- 11 284
Autres	59 537	122 989	- 63 452
Produits constatés d'avance	36 875	85 000	- 48 125
TOTAL (IV)	256 862	384 382	- 127 520
TOTAL PASSIF	1 309 645	1 384 310	- 74 665



Compte de résultat

Présenté en Euros

	Exercice clos le 31/12/2016 (12 mois)			Exercice précédent 31/12/2015 (12 mois)	Variation	%
	France	Exportations	Total	Total		
Ventes de marchandises	14 313		14 313	12 037	2 276	18,91
Production vendue biens	8 005		8 005	3 226	4 779	148,14
Production vendue services	124 125		124 125	275 582	- 151 457	-54,96
Montants nets produits d'expl.	146 444		146 444	290 844	- 144 400	-49,65
Subventions d'exploitation			422 447	241 240	181 207	75,11
Cotisations			438 811	433 173	5 638	1,30
Autres produits			2	1	1	100,00
Reprise de provisions				4 276	- 4 276	-100
Transfert de charges			56 475	57 692	- 1 217	-2,11
Sous-total des autres produits d'exploitation			917 735	736 383	181 352	24,63
Total des produits d'exploitation (I)			1 064 179	1 027 227	36 952	3,60
D'autres valeurs mobilières et créances d'actif			7 970	7 612	358	4,70
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement				123	- 123	-100
Total des produits financiers (III)			7 970	7 735	235	3,04
Sur opérations de gestion			17 985	6	17 979	N/S
Total des produits exceptionnels (IV)			17 985	6	17 979	N/S
TOTAL DES PRODUITS (I + II + III + IV)			1 090 134	1 034 968	55 166	5,33
TOTAL GENERAL			1 090 134	1 034 968	55 166	5,33
Achats de marchandises			12 600	11 713	887	7,57
Autres achats non stockés			61 268	55 427	5 841	10,54
Services extérieurs			44 632	22 326	22 306	99,91
Autres services extérieurs			458 517	432 790	25 727	5,94
Impôts, taxes et versements assimilés			11 989	11 488	501	4,36
Salaires et traitements			116 970	107 186	9 784	9,13
Charges sociales			48 099	44 538	3 561	8,00
Autres charges de personnels			711	781	- 70	-8,96
. Sur immobilisations : dotation aux amortissements			19 026	14 182	4 844	34,16
. Sur actif circulant : dotation aux dépréciations			2 574	1 198	1 376	114,86
Autres charges			253 286	300 352	- 47 066	-15,67
Total des charges d'exploitation (I)			1 029 671	1 001 980	27 691	2,76
Intérêts et charges assimilées				3	- 3	-100
Total des charges financières (III)				3	- 3	-100
Sur opérations de gestion			9 624	205	9 419	N/S
Total des charges exceptionnelles (IV)			9 624	205	9 419	N/S
Impôts sur les sociétés (VI)			558	3 533	- 2 975	-84,21
TOTAL DES CHARGES (I + II + III + IV + V + VI)			1 039 853	1 005 722	34 131	3,39
SOLDE CREDITEUR = EXCEDENT			50 281	29 246	21 035	71,92
TOTAL GENERAL			1 090 134	1 034 968	55 166	5,33



Annexes aux comptes annuels

PREAMBULE

L'exercice social clos le 31/12/2016 a une durée de 12 mois.
L'exercice précédent clos le 31/12/2015 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 1 309 644,62 E.

Le résultat net comptable est un bénéfice de 50 281,07 E.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis le 12 avril 2017 par le secrétariat régional.

REGLES ET METHODES COMPTABLES

1.1. Principes comptables retenus

La loi n°2008-789 du 20 août 2008 portant rénovation de la démocratie sociale et réforme du temps de travail a introduit dans le code du travail une obligation pour les organisations syndicales d'établir des comptes annuels, des comptes consolidés et des comptes combinés pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2009.

Les comptes annuels ont été élaborés et sont présentés conformément aux principes définis par règlement ANC n°2014-03 relatif au Plan comptable général, le règlement n° 99-01 relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et des fondations et le règlement n°2009-10 du CRC afférent aux règles comptables des organisations syndicales.

Le syndicat applique notamment les principes énoncés dans le plan comptable associatif qui sont :

- l'image fidèle ;
- la continuité de l'exploitation ;
- la régularité ;
- la sincérité ;
- le principe de prudence ;
- la permanence des méthodes.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

1.2. Comptabilisation des produits et charges

Les produits perçus par les organisations syndicales sont comptabilisés conformément aux dispositions de l'article 512-1 du règlement ANC n°2014-03, sous réserve des modalités suivantes prévues pour les cotisations. Les charges supportées par les organisations syndicales sont comptabilisées conformément aux dispositions de l'article 512-1 dudit règlement.

1.2.1. Fait générateur de la comptabilisation des cotisations

Le fait générateur de la reconnaissance en produit de la cotisation est constaté lors de l'appel de la cotisation lorsque l'organisation syndicale est en mesure de justifier d'un droit d'agir en recouvrement à l'encontre d'un adhérent identifié par un appel de cotisation.

1.2.2. Méthode de comptabilisation

Les cotisations reviennent en intégralité au syndicat, elles sont comptabilisées en totalité en produits. Les versements à d'autres structures sont enregistrés en charges.

1.3. Détermination des valeurs du premier bilan d'ouverture

Conformément au règlement n°2009-10 du CRC, les éléments d'actif sont comptabilisés au premier bilan d'ouverture pour leur valeur en l'état à l'ouverture de l'exercice.

1.4. Immobilisations corporelles

Les règles concernant la définition, la comptabilisation, l'évaluation, l'amortissement et la dépréciation des immobilisations corporelles ont été modifiées par le Comité de la Réglementation Comptable (CRC) (règlements ANC n°2014-03).

Une analyse des immobilisations a été effectuée, il en ressort qu'aucun matériel n'est constitué de composant ayant une durée de vie différente. Aucune décomposition n'est donc nécessaire.

Concernant les durées d'amortissements : les durées antérieurement appliquées correspondent à des durées réelles d'utilisation. Après étude aucun retraitement n'est pratiqué.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires). Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction la durée de vie prévue.

1.5. Immobilisations financières

Les immobilisations financières sont évaluées à leur coût d'acquisition. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

1.6. Créances clients, autres créances et produits à recevoir

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale.

Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

A la clôture sont comptabilisés dans un compte produits à recevoir tous les produits concernant l'exercice en cours et comptabilisés sur l'exercice suivant.

1.7. Emprunts et dettes financières divers

Tous les emprunts et dettes financières divers sont valorisés à leur valeur nominale.

1.8. Dettes fournisseurs et charges à payer

Toutes les dettes fournisseurs sont valorisées à leur valeur nominale.

A la clôture sont comptabilisées dans un compte charges à payer toutes les charges concernant l'exercice en cours et comptabilisées sur l'exercice suivant.

1.9. Dettes fiscales et sociales

Les dettes fiscales et sociales sont valorisées à leur valeur nominale.

Le syndicat enregistre une provision pour congés acquis en vertu du principe d'indépendance des exercices.



Annexes aux comptes annuels (suite)

NOTES SUR LE BILAN ACTIF

Actif immobilisé

Les mouvements de l'exercice sont détaillés dans les tableaux ci-dessous :

Immobilisations brutes = 556 401 E

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	267			267
Immobilisations corporelles	295 495	34 592		330 087
Immobilisations financières	272 840	6 047	52 840	226 047
TOTAL	568 601	40 639	52 840	556 401

Amortissements et provisions d'actif = 163 979 E

Amortissements et provisions	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	267			267
Immobilisations corporelles	144 687	19 026		163 713
TOTAL	144 954	19 026		163 979

Détail des immobilisations et amortissements en fin de période

Nature des biens immobilisés	Montant	Amortis.	Valeur nette	Durée
Logiciels	267	267	0	1 ans
Terrains	17 861	0	17 861	Non amortiss.
Bâtiments	160 751	93 987	66 764	30 ans
Aménagements bâtiments	116 598	44 776	71 821	de 1 à 10 ans
Matériel info.et bureau	20 257	12 611	7 646	de 1 à 3 ans
Mobilier	14 620	12 338	2 282	de 2 à 8 ans
TOTAL	330 354	163 979	166 374	

Etat des créances = 684 252 E

Etat des créances	Montant brut	A un an	A plus d'un an
Actif immobilisé	226 047	51 771	174 277
Actif circulant & charges d'avance	458 205	458 205	
TOTAL	684 252	509 975	174 277

Produits à recevoir par postes du bilan = 126 728 E

Produits à recevoir	Montant
Immobilisations financières	6 047
Clients et comptes rattachés	96 864
Autres créances	23 817
TOTAL	126 728

Charges constatées d'avance = 4 141 E

Les charges constatées d'avance ne sont composées que de charges ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur.



Annexes aux comptes annuels (suite)

NOTES SUR LE BILAN PASSIF

Fonds syndicaux

La situation nette a évolué pendant l'exercice comme indiqué ci-dessous :

	Au 01/01/2016	Affectation	2016	Au 31/12/2016
Fonds propres sans droit de reprise				0
Autres réserves				0
Report à nouveau	959 648	29 246		988 895
Résultat de l'exercice précédent	29 246	-29 246		
Résultat de l'exercice			50 281	50 281
Subvention d'investissement sur biens non renouvelables				
Ecart de réévaluation				
Sous total fonds propres sans droit de reprise	988 895	0	50 281	1 039 176
Fonds propres avec droit de reprise				
Subvention d'investissement sur biens non renouvelables				
Sous total fonds propres avec droit de reprise				
Situation nette	988 895	0	50 281	1 039 176

Provisions = 13 607 E

Nature des provisions	A l'ouverture	Augmentation	Utilisées	Non utilisées	A la clôture
Provisions réglementées					
Provisions pour risques & charges	11 033	2 574			13 607
TOTAL	11 033	2 574			13 607

Etat des dettes = 256 862 E

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Dettes financières diverses	100	100		
Fournisseurs	160 350	147 804	12 546	
Dettes fiscales & sociales	47 605	47 605		
Autres dettes	11 932	11 932		
Produits constatés d'avance	36 875	36 875		
TOTAL	256 862	244 316	12 546	

Charges à payer par postes du bilan = 113 438 E

Charges à payer	Montant
Fournisseurs	73 459
Dettes fiscales & sociales	28 047
Autres dettes	11 932
TOTAL	113 438



Produits constatés d'avance = 36 875 E

Les produits constatés d'avance ne sont composés que de produits ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur.



Annexes aux comptes annuels (suite)

NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

Autres informations relatives au compte de résultat

Les postes de charges et produits composant le résultat de l'exercice figurent au compte de résultat des états financiers.

On pourra s'y reporter ainsi qu'à la plaquette financière annuelle, documents qui fournissent une information plus détaillée.

AUTRES INFORMATIONS

Cotisations

L'Union Régionale Interprofessionnelle CFDT BOURGOGNE perçoit des dotations de la confédération nationale qu'elle reverse ensuite aux unions des quatre départements composant la Bourgogne. La quotité reversée représente 41% des dotations encaissées.

En 2016, l'union régionale CFDT BOURGOGNE a versé 179 913 € aux unions départementales conformément à la décision prise lors du conseil régional du 14 janvier 2003.

	2016
Cotisations perçues	438 811
Cotisations reversées	179 913
Cotisations nettes	258 898

Ressources annuelles

L'union régionale a perçu 1 072 149 € :

Dotations reçues	438 811
Subventions reçues	
Autres produits de fonctionnement perçus	625 368
Produits financiers perçus	7 970
Total des ressources	1 072 149

(source : point 5.1.1 de l'avis n°2009-07 du 3 septembre 2009)

Contributions en nature

L'Union Régionale Interprofessionnelle CFDT BOURGOGNE a bénéficié au cours de l'exercice de :

- une personne à temps plein pour le poste de secrétaire général
- une personne à mi-temps pour le poste de trésorier

Ces contributions en nature ne sont pas comptabilisées dans les comptes de l'Union Régionale Interprofessionnelle CFDT BOURGOGNE.

(source : point 4.7 de la note de présentation de l'avis n°2009-07 du 3 septembre 2009)

Militantisme

L'Union Régionale Interprofessionnelle CFDT BOURGOGNE, par simplification, ne valorise pas l'action de ses bénévoles car leurs actions sont suffisamment connues et reconnues pour qu'une mention qualitative lui paraisse suffisante.

Effectif au 31 décembre 2016

L'effectif est composé au 31 décembre 2016 de 4 personnes représentant 3,69 équivalents temps plein.

Indemnité de départ à la retraite

L'engagement de retraite comptabilisé dans les comptes clos au 31 décembre 2016 s'élève à 13 607 Euros. Ce montant a été valorisé compte tenu des hypothèses suivantes :

- Départ à la retraite à l'initiative du salarié,
- Age de départ à la retraite du salarié : 62 ans,
- Application d'un taux de charges sociales et fiscale moyen de 42%,
- Taux de progression des salaires : 2 %,
- Taux d'actualisation : 3%,
- Probabilité de présence du salarié à la date de son départ à la retraite de 100% pour les salariés âgés de plus de 60 ans, 95% pour les salariés âgés entre 50 et 60 ans, 90% pour les salariés âgés entre 40 et 50 ans, 80% pour les salariés âgés de moins de 40 ans.



Annexes aux comptes annuels (suite)

DETAIL DES POSTES CONCERNES PAR LE CHEVAUCHEMENT D'EXERCICE

Les comptes détaillés dans les tableaux suivants concernent les écritures comptables relatives à l'indépendance des exercices.

Produits à recevoir = 126 728 E

Produits à recevoir sur immobilisations financières	Montant
Intérêts à recevoir s/ CAT (276880)	6 047
TOTAL	6 047

Produits à recevoir sur clients et comptes rattachés	Montant
Clients factures à établir (418100)	96 864
TOTAL	96 864

Produits à recevoir sur autres créances	Montant
Produits à recevoir (468700)	23 817
TOTAL	23 817

Charges constatées d'avance = 4 141 E

Charges constatées d'avance	Montant
Charges constatées d'avance (486000)	4 141
TOTAL	4 141

Charges à payer = 113 438 E

Dettes fournisseurs et comptes rattachés	Montant
Fourn. factures non parvenues (408100)	73 459
TOTAL	73 459

Dettes fiscales et sociales	Montant
Provision congés payés (428200)	9 381
Personnel charges à payer (428600)	1 395
Provision CET (428610)	8 955
Charges sociales s/ CET (438610)	3 761
Charges sociales s/ CP (438620)	3 940
Charges à payer agefos (438630)	615
TOTAL	28 047

Autres dettes	Montant
Charges à payer (468600)	11 932
TOTAL	11 932

Produits constatés d'avance = 36 875 E

Produits constatés d'avance	Montant
Produits constatés d'avance(487000)	36 875
TOTAL	36 875